

DECEMBRE 2018



Bulletin Municipal

Englefontaine





SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	<i>Page 3</i>
<i>Vœux du Maire, Noël des Enfants, Colis des Aînés, Fête de l'école</i>	<i>Page 4</i>
<i>Fête Nationale, Fête Communale, Repas des Aînés</i>	<i>Page 5</i>
<i>11 Novembre, Maisons Fleuries</i>	<i>Page 6</i>
<i>Remise de médaille du Travail, Etat Civil</i> ...	<i>Page 7</i>
<i>Festivités 2019 de la Commune</i>	<i>Pages 8-9</i>
<i>Infos divers</i>	<i>Pages 10 à 16</i>

EDITO

Englefontainoises, Englefontainois



Nous voici arrivés au terme de l'année 2018, une année qui nous a permis de mettre en œuvre nos actions en respectant scrupuleusement les moyens budgétaires mis à notre disposition.

C'est ainsi que les travaux d'aménagement de la Place se sont terminés en octobre. Il reste la pose de potelets amovibles au niveau de l'école.

Le coût de ces travaux s'élève à un montant de 376 637,31€ HT soit 451 964,77€ TTC. Nous avons du prendre en compte un surplus pour renforcer le fond en grave. L'éclairage publique a été réalisé et pris en charge par la CCPM ayant compétence en la matière.

Les travaux de sécurisation de l'école sont réalisés à la satisfaction des enseignants et des parents d'élèves.

La pose de pares-ballons est en cours de réalisation autour du terrain réalisé pour les équipes de jeunes.

La démarche entamée pour le projet de lotissement suit son cours avec quelques modifications. Une réunion de travail a eu lieu le 10 décembre 2018 avec le lotisseur et les organismes associés afin d'affiner le projet et de prendre en compte les différentes remarques de chacun et les changements à apporter.

Un site de la Commune a été créé afin de trouver des informations sur votre village. En allant sur www.englefontaine.fr vous accéderez à ce site afin de faciliter vos démarches administratives ainsi que suivre la vie de votre commune.

En cette approche de Noël et de Nouvel An, au nom du Conseil Municipal, du Personnel Communal, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et de vous présenter tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité ainsi qu'à ceux qui vous sont chers pour l'année 2019.

Bonne lecture
Votre dévoué Maire
MICHEL MANESSE





Vœux du Maire 2019

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 06 janvier à 11h à la grande salle des fêtes. La remise des prix des maisons illuminées se fera à l'issue de cette cérémonie.

Noël des enfants



Un spectacle offert par la municipalité «Enquête chez le Père Noël» a eu lieu le vendredi 14 décembre 2018 à 14h30 à la grande salle des fêtes.

L'association ASCEE a complété cet après-midi.

La distribution des friandises et bons d'achats a eu lieu le Jeudi 20 décembre 2018 à l'école.

Pour les enfants non scolarisés jusqu'à 14 ans, **les bons seront à retirer du Lundi 17 Décembre au Jeudi 20 Décembre, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.**

Colis de Noël aux Aînés

La distribution des colis a eu lieu le jeudi 13 décembre de 9h à 12h à la Salle Polyvalente.

Fête des L'écoles

C'est dans une salle comble que s'est déroulée la fête de l'école.

Le matin, le thème de ce spectacle était «Voyage dans le temps» fil conducteur des activités et sorties de l'année 2017-2018.

L'après-midi, un spectacle plus futuriste attendait les nombreux parents et amis.

En fin de matinée les élèves partant en 6^{ème} ont reçu un livre, un dictionnaire et une calculette.

Les autres livres de prix ont été distribués dans les classes.

Merci à Mme la Directrice, au personnel enseignant et aux parents d'élèves pour cette belle fête.



FÊTE NATIONALE

C'est autour de l'église où des gradins et une estrade avaient été dressés que la troupe d'Anthony Vienne nous a présenté une pièce en un acte «Le baron de la Crasse» spectacle très apprécié qui a réjoui les nombreux spectateurs. De retour à la salle polyvalente, un spectacle de danses par les Dragonnettes avait permis d'attendre le magnifique feu d'artifice.



FÊTE COMMUNALE

Cette année, c'est l'Harmonie de Gommegnies La Licorne qui nous a présenté un concert de qualité devant malheureusement peu d'auditeurs.

Le lundi, jour de rentrée scolaire, les tickets de manège ont été distribués dans les classes et le soir, en mairie, aux collégiens et enfants non scolarisés (jusque 14 ans).



REPAS DES AINÉS

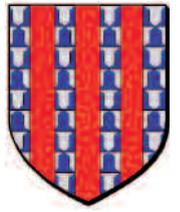
Le repas des aînés s'est déroulé, comme chaque année, dans une bonne ambiance.

Les doyens de cette année, Madame Marie Louise Monnier et Monsieur Edmond Dupire ont été honorés ainsi que Monsieur et Madame Sarniez Ramez pour leurs noces d'or et Monsieur et Madame Petoux Caudrelier pour leurs noces de diamant. Tous ont reçu un magnifique bouquet.

Empêchés par des ennuis de santé, Monsieur et Madame Henry Brandelet qui fêtaient leurs noces de diamant ont reçu leurs fleurs à domicile.

Chaque convive est reparti avec un petit cadeau.





Commémoration du 11 Novembre

Après une célébration en l'Eglise St Georges en mémoire des anciens combattants de la Grande Guerre, un défilé s'est rendu au monument aux Morts puis au cimetière des Anglais.

Les enfants de l'école ont participé activement aux cérémonies. Ils ont chanté la Marseillaise, déposé une rose sur chacune des 179 tombes des soldats anglais et réalisé une exposition à la salle polyvalente. Une gerbe a été déposée sur la tombe du soldat William Charles Thomas à la demande de la famille.



Concours des Maisons fleuries

OPTION FACADE

- 1er Prix : Mr et Mme LAURENT Guy
- 2ème Prix : Mr et Mme LAURENT Audrey
- 3ème Prix : Mr et Mme BOULEAU Francine
- 4ème Prix : Mr VITS Hervé
- 5ème Prix : Mr et Mme BLANCHET Jean-Paul



OPTION DEVANTURE

- 1er Prix : Mr et Mme RAVERDY Michel
- 2ème Prix : Mr et Mme LENCLUS Roland
- 3ème Prix : Mme NOISETTE Pascaline
- 4ème Prix : Mme PETOUX Isabelle
- 5ème Prix : Mme DELCROIX Véronique
- 6ème Prix : Mr et Mme THURETTE Thibault



Remise de médaille du travail

La médaille d'or du travail pour 40 années de travail a été remise à Monsieur Dominique Cardoso.

Toutes nos félicitations pour cette mise à l'honneur



ETAT CIVIL

DECES (après le 29/03/2018)

- DELMOTTE Marie-Madeleine le 22/06/2018
- MOREAU Pierre le 02/07/2018
- SARRAUT Michel le 15/08/2018
- HARBONNIER Jean Marcel le 20/09/2018
- DUQUESNOY Gérard le 16/10/2018
- BERTHE Jean le 17/11/2018

NAISSANCES (après le 30/04/2018)

- STERCHMAN Célestine, Claudia, Suzie, née le 15 Juin 2018
- BLANCHET Lohan, Dominique, Franck, né le 28 Juin 2018
- HOET Terence, Jamy, né le 26 Juillet 2018
- DREUMONT Lilly, Sylviane, Christel, née le 04 Août 2018
- DREUMONT Paul, Gérard, Gino, né le 04 Août 2018
- MICHEL Phylie, Yvette, Marie-Claire, née le 04 Septembre 2018
- HARDELIN Tacia, Anna, Nadine, née le 05 Septembre 2018
- CHOQUET Solange, Marielle, Fati, née le 10 Septembre 2018
- SAINT-AUBERT Rayley, Damien, Régis, Bruno, né le 12 Septembre 2018
- DE DEKEN Lucas, Bernard, Gérard, né le 13 Septembre 2018
- VINCENT Capucine, Solange, Laurence, née le 18 Septembre 2018
- TARDY Maxence, Serge, Bernard, né le 06 Octobre 2018
- CHARLIER Léon, Cédric, Jack, né le 08 Novembre 2018
- GANDEGA - LEMOINE Anaya, née le 20 novembre 2018

MARIAGES

- GODELIER Claude et DA SILVA Stéphanie le 18/08/2018
- DELCROIX Jean Philippe et LAURENT Karine le 25/08/2018
- JACQUINET Valentin et NAVEAU Florine le 08/09/2018

Festivités 2019 de la Commune

<i>Grande Salle des Fêtes</i>		<i>Salle</i>
06 JANVIER	Vœux du Maire	23 FEVRIER
19 JANVIER	USE - Vœux	09 MARS
28 JANVIER	AGE D'OR - Repas publicitaire	20 AVRIL
10 FEVRIER	CHASSE - Loto	08 JUIN
17 FEVRIER	ASCEE - Bourse aux Jouets	15 JUIN
01 MARS	ASCEE - CARNAVAL	22 JUIN
17 MARS	AGE D'OR - Loto	29 JUIN
24 MARS	ACCORDEON CLUB DE MORMAL Repas dansant	06 JUILLET
07 AVRIL	ST GEORGES - Spectacle	18 AOUT
04 MAI	USE - Repas	12 OCTOBRE
05 MAI	Ducasse	11 NOVEMBRE
12 MAI	ASCEE - Loto	12 DECEMBRE
19 MAI	CYCLO CLUB - Rando VTT et Marche	
15 JUIN	ASCEE - Fête de l'Ecole	
20 JUIN	AGE D'OR - Repas	
28,29, 30 JUIN	EXPOSITION D'ART	
14 JUILLET	FEU D'ARTICICE	
21 JUILLET	PING-PONG - Brocante	
18 AOUT	ST GEORGES - Fête des Géants	
01 SEPTEMBRE	Ducasse	
07 SEPTEMBRE	USE - Repas Football	
15 SEPTEMBRE	ASCEE - Loto	
06 OCTOBRE	Repas des Aines	
13 OCTOBRE	AGE D'OR - Loto	
26 OCTOBRE	ASCEE - Halloween	
17 NOVEMBRE	ACCORDEON CLUB DE MORMAL - Repas dansant	
30 NOVEMBRE	ASCEE - Marché de Noel	
11 DECEMBRE	AGE D'OR - Repas de Noel	
13 DECEMBRE	ASCEE - Fête de l'Ecole (Noel)	
31 DECEMBRE	USE - Repas St Sylvestre	



Le Polyvalente

Petite Salle des Fêtes

PETANQUE - Assemblée Général	12 JANVIER	CHASSE - Réunion de Commission
Vin d'honneur	20 JANVIER	CHASSE - Assemblée Général
ASCEE - Chasse aux Œufs de Paques	08 FEVRIER	Réunion Anciens Combattants
Vin d'honneur	20 AVRIL	CHASSE - Réunion de Commission
ASCEE - Fête de l'Ecole	08 MAI	Municipalité
USE - Feux de la St Jean	26 MAI	Elections
Vin d'honneur	18 JUIN	Municipalité
PETANQUE - Méchoui	21 JUILLET	PING-PONG - Brocante
ST GEORGES - Fête des Géants	18 AOUT	ST GEORGES - Fête des Géants
PETANQUE - Remise des Challenges	24 AOUT	CHASSE - Réunion
Municipalité	08 SEPTEMBRE	CHASSE - Assemblée Général
Colis des Aînés		



GRANDE SALLE DES FETES

PING-PONG : Tous les Mardis

ST GEORGES : Tous les Mercredis Après-midi

ECOLE : Tous les Mardis et Jeudis

SALLE POLYVALENTE

AGE D'OR : 2ème et 4ème Lundi du mois de 10h à 12h

GYM : Tous les Mercredis de 18h à 19h

AGE D'OR : 2ème et 4ème Jeudi du mois



INFOS

Le 11 Septembre 2018, deux bus avaient été affrétés pour les personnes désireuses d'assister à l'inauguration du parc éolien Le Loweng.

Après les différents discours et la traditionnelle coupe du ruban et la séance photos, un buffet a été servi aux participants.

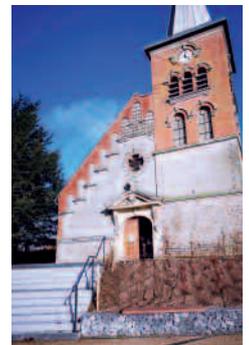


Les travaux prévus pour cette année sont réalisés ou en cours de réalisation.

- Travaux de sécurité à l'école
- Rénovation de l'installation électrique logement communal
- Toitures bâtiments communaux
- Réparation de trottoirs
- Pose de pare-ballon au terrain de football

Travaux de la place terminés. Quelques petits aménagements restent à faire.

Il est demandé de bien respecter la signalisation du parking devant la mairie.



IMPORTANT



RAPPEL DU BULLETIN MUNICIPAL DE DECEMBRE 2016

A partir de **60 ans**, vous pouvez bénéficier du **repas annuel des aînés**, et, à partir de 65 ans, du colis de Noël.

Pour ce faire, il est **IMPERATIF** de le faire savoir en Mairie pour être inscrit.

Il est de même pour les **couples** qui fêteront leurs **noces de diamant, d'or ou de platine**.

Il est également demandé aux **nouveaux arrivés** dans la commune de bien vouloir **se présenter en Mairie** afin d'être rajouté dans la liste communale.

Solidarité

La vente des brioches au profit des Papillons Blancs a rapporté la somme de : 1816,50€.

390 brioches ont été vendues pour Englefontaine et Hecq.



Elections Européennes 2019

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Les nouveaux habitants doivent se faire inscrire en Mairie avant le 31 décembre 2018. Se munir d'une attestation de domicile et d'une pièce d'identité avec photo.

Les jeunes qui ont atteint leur majorité en cours d'année sont en principe inscrits d'office par l'INSEE. Il est néanmoins conseillé de vérifier en mairie.

Les résidents européens peuvent se faire inscrire en mairie.

RECNSEMENT

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

PURPOSES ?
Pour mieux préparer et former votre communauté à la Journée Défense et Citoyenneté, l'actualisation du recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr - Vérifier ensuite que le recensement est possible - Déclarer votre adresse.
2 - Rendre votre document numérisé suivant le site d'accès et joint de l'adresse.
3 - Aller dans la rubrique «Vos démarches en ligne» - Cliquez sur «Mes démarches», puis, dans le coin supérieur droit, cliquez sur «Recensement citoyen en ligne».
4 - Suivez les étapes pour être sûr d'avoir bien suivi les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Rendez-vous des documents suivants :
- Pièce d'identité et copie de l'acte de naissance.

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

RÉGION NORD-EST

CSN Strasbourg
Départements : 67 / 68
Tél. : 03 90 23 37 52

CSN Lille
Départements : 59 / 62
Tél. : 03 59 00 43 00

CSN Nancy
Départements : 54 / 55 / 57 / 88
Tél. : 03 83 87 12 00

CSN Dijon
Départements : 21 / 56 / 71 / 89
Tél. : 03 80 11 21 00

CSN Châlons-en-Champagne
Départements : 08 / 10 / 51 / 52
Tél. : 03 26 22 29 50

CSN Besançon
Départements : 25 / 39 / 70 / 90
Tél. : 03 81 87 18 81

Modèle d'acte d'engagement dans la réserve communale de sécurité civile

M. ou Mme. (Nom)
Prénom :
Date de naissance :
Domicile :
Profession et adresse de l'employeur :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Mél :

Le soussigné sollicite son engagement en tant que bénévole à la réserve communale de sécurité civile de la commune de :

Il reconnaît avoir pris connaissance des missions de la réserve et accepter son règlement intérieur. Il s'engage, dans la limite de son temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve. En cas de sinistre il s'engage, sauf cas de force majeure, et sous réserve de l'accord de son employeur si c'est pendant son temps de travail, à répondre à toute mobilisation par le maire ou son délégué.

La durée de cet engagement est fixée à un an (ou plus dans la limite de cinq ans). Il est renouvelable par tacite reconduction. L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du maire. (Le cas échéant : « en cas de cessation de l'engagement, M. ou Mme. Y remet au responsable de la réserve communale les matériels ou équipement qui auraient pu lui être confiés au titre de ses missions au sein de la réserve. »).

Signature de l'intéressé

Le maire accepte l'engagement de M. ou Mme Y à la réserve communale de sécurité civile à compter de (date)

Signature du Maire

Création de la réserve communale de sécurité civile fondée sur les principes du bénévolat

Le Conseil Municipal après délibération a décidé la création d'une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours en matière

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre
- D'appui logistique et de rétablissement des activités.

Pour toutes autres informations
Contacter le centre social et culturel

Edouard Bantigny
Rue Maurice Leblond
59550 LANDRECIES
03.27.84.73.95

ou
06.35.53.19.30

Et demander Mme Brigué Martine
Coordinatrice du projet



« Je vous visite »
Des bénévoles pour
partager un temps convivial



Pourquoi ?

Pour un meilleur « bien-être », un temps d'échange partagé, recréer du lien social, un dialogue.

Sous l'impulsion de la communauté des amis des aînés, la communauté de communes du pays de Mormal, la mutuelle sociale agricole est né un partenariat avec les différentes institutions d'intervention à domicile du territoire (espad, siad...) afin de répondre au besoin de rompre l'isolement chez nos aînés.

Pour Qui ?

« Je vous visite » est un dispositif en faveur des personnes âgées du territoire couvert par la communauté de communes du pays de Mormal isolées ou souffrant de sentiment d'isolement.

« JE VOUS VISITE » PERMET QUOI ?

- ❖ De rompre l'isolement
- ❖ Passer un moment agréable
- ❖ Se divertir
- ❖ Echanger, communiquer

Comment ?

En proposant des temps de visites au domicile de la personne demandeuse entièrement gratuits, fondés sur le bénévolat actif et participatif de personnes sensibilisées et de toute confiance.

Solidarité, écoute, partage, respect, confidentialité et empathie sont les fondements de cet engagement.

Une première rencontre avec la coordinatrice du réseau de bénévoles est prévue à votre domicile afin de vous informer, de répondre à vos questions et de connaître vos attentes

Puis une seconde visite est programmée avec deux bénévoles afin de vous les présenter, de faire connaissance et d'harmoniser les temps de visite.

Un planning est établi selon les disponibilités de chacun, le jour, l'heure, la durée, la fréquence des visites y seront inscrits.

Un contrat d'engagement est signé par les bénévoles, par vous et par la coordinatrice afin de formaliser et cadrer l'intervention des bénévoles mais également les devoirs et droits de chacun.

Pour les fêtes de fin d'année pensez aux produits de l'Avesnois !

Pour concocter vos repas de fêtes, pensez à acheter vos produits chez les producteurs de l'Avesnois. Notre territoire compte de nombreux producteurs fermiers et artisans qui transforment et commercialisent leurs productions localement.

En Avesnois le terroir s'exprime avec goût !

A l'approche des fêtes de fin d'année, vous souhaitez consommer local et/ou bio, retrouvez directement les produits du territoire **chez les producteurs**, dans le réseau des **14 Boutiques de l'Avesnois**, sur les **marchés bio et/ou de producteurs**, ou dans les **AMAP**...

Produits nobles par excellence les produits locaux rehausseront vos tables de fêtes et éveilleront vos papilles : escargots, foie gras, volailles, bières, fromages...

Vous pouvez aussi déguster des produits locaux dans les 10 restaurants membres du réseau « **les Restaurateurs de l'Avesnois** », qui mijotent leurs plats à partir de produits de l'Avesnois.

Retrouvez la liste des producteurs, des Boutiques et Restaurateurs de l'Avesnois, des AMAP et des marchés bio sur notre site internet **www.parc-naturel-avesnois.fr**

Consommer local, bio, c'est être acteur de son alimentation en recréant du lien avec les producteurs, c'est encourager une économie locale créatrice d'emploi, c'est réduire l'impact environnemental et favoriser les produits frais et de saison.

Retrouvez sur notre site www.parc-naturel-avesnois.fr des fiches recettes concoctées à partir de produits locaux. Vous souhaitez en savoir plus, retrouvez toutes les informations et adresses utiles sur notre site internet : www.tourisme-avesnois.com ou sur le site internet www.ouacheterlocal.fr avec cet outil que vous soyez chez vous, sur votre lieu de travail ou en week-end, en quelques clics vous retrouvez les points de vente situés à proximité ou sur votre parcours.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.
Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.
Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc :
www.parc-naturel-avesnois.com - Photos : © PNRA

Tartelette poires – Pavé Bleu



Ingrédients pour 4 personnes :

Une pâte brisée
200g de Pavé Bleu
2 grosses poires de l'Avesnois
20g de beurre fermier
Une cuillère à soupe de cassonade
Sel, poivre

- Découper 4 cercles de 10 cm de diamètre de pâte brisée.
- Placer les 4 cercles de pâte sur une plaque et les passer au four à 180°C pendant 15 min.
- Découper dans chaque poire deux rondelles d'environ 3 cm de haut dans la partie la plus large de la poire sans l'éplucher. Retirer les pépins au cœur de la rondelle.
- Faire revenir 5 min les rondelles de poire à la poêle avec un peu de beurre et une cuillère à soupe de cassonade. Saler, poivrer.
- Placer les rondelles de poire sur les cercles de pâte déjà cuite puis ajouter par dessus un morceau de Pavé Bleu.
- Faire gratiner au four à 180°C pendant 10 min.
- Servir avec une salade.

Comment faire des économies d'énergie au quotidien



La consommation d'énergie représente une partie non négligeable des dépenses chez les ménages. Il existe de nombreuses solutions pour réduire votre consommation énergétique, que ce soit des réflexes à prendre au quotidien ou des petits équipements à installer. Pas besoin d'habiter dans une cabane pour limiter votre consommation d'énergie, voici des moyens simples de faire des économies chez vous !

Quelques cons :

- J'évite de surchauffer mon logement. Il est conseillé une température de 19°C dans les pièces à vivre, et 16°C dans les chambres
- Je baisse le chauffage dans les pièces inoccupées
- Je fais entretenir chaque année ma chaudière par un professionnel et je purge régulièrement mes radiateurs
- J'utilise un éco-mousseur sur mes robinets pour réduire ma consommation d'eau
- Je branche mes appareils sur une multiprise avec interrupteur pour couper le courant facilement et ainsi éviter la veille prolongée
- Je lave mon linge à basse température
- Je dégivre mon réfrigérateur dès que la couche de givre dépasse 3mm.
- Je privilégie le lave-vaisselle rempli en mode « éco » plutôt que de faire la vaisselle à la main
- Je recouvre mes casseroles quand je cuisine
- Lorsque je me brosse les dents j'utilise un verre pour me rincer plutôt que de laisser couler l'eau
- J'installe des ampoules LED
- Je privilégie le séchage de mes vêtements à l'air libre
- J'installe des bas de porte devant les portes pour éviter les déperditions de chaleur
- Je préfère la douche au bain
- Je pose des joints autour des fenêtres

Vous souhaitez aller plus loin et réaliser au moins 8% d'économie sur vos factures participez au Défi des familles à énergie positive, dispositif national relayé sur le territoire par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Pour cela inscrivez-vous sur la plateforme locale <http://avesnois.familles-a-energie-positive.fr> ou contactez Melvin Deljehier au 03 27 21 49 51.

INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Octobre 2018

mon parcours d'assuré

Dans le cadre du défi collectif national de sensibilisation au « MOI(S) SANS TABAC », l'Assurance Maladie organise, en collaboration avec le Centre d'Examens de Santé, des ateliers de sensibilisation à l'arrêt du tabac.

Vous êtes fumeur et souhaitez arrêter ? A cette occasion, vous pourrez rencontrer un tabacologue :

- faire un point sur votre consommation,
- découvrir les bienfaits de l'arrêt du tabac,
- être accompagné pour concrétiser votre envie d'arrêter de fumer.

A l'issue de ces ateliers, un suivi personnalisé et individualisé sera envisageable avec le tabacologue sur rendez-vous (suivi de la consommation, suivi psychologique, suivi diététique, séance de relaxation...).

Ces ateliers totalement gratuits auront lieu :

au Centre d'Examens de Santé,
2 avenue de Ferrière
à Maubeuge

Sur inscription, de 14h à 16h aux dates suivantes :

- Mardi 13 novembre
- Jeudi 22 novembre

Mois sans tabac

**Vous avez commencé
seul, vous arrêterez
ensemble.**

1 Pour participer, rendez-vous sur :
tabac info service
le site + l'appli + le 39 89
De 9h à 19h du lundi au vendredi

Nous soutenons Mois(s) sans tabac.
Parce qu'un mois sans fumer,
c'est 5 fois plus de chances d'arrêter.
En novembre, on arrête ensemble!

Alors, si vous avez déjà essayé d'arrêter de fumer ou si vous souhaitez arrêter sans savoir comment faire, vous pouvez vous faire aider.

Renseignez-vous par téléphone au 03 27 39 96 21

et inscrivez-vous par internet www.bit.ly/mois-sans-tabac-communes-2018

Le vaccin contre la grippe est disponible jusqu'au 31 janvier 2019. Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver, vaccinons-nous !

D'origine virale, la **grippe** est une infection respiratoire aiguë très contagieuse qui reste imprévisible. Pour les personnes fragiles, elle peut entraîner des complications graves et des hospitalisations. Durant l'hiver 2017-2018, les hôpitaux français ont enregistré plus de 75 000 passages aux urgences liés à la grippe.

Certaines personnes, plus fragiles, ont plus de risques de faire une forme grave de la grippe : les personnes de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'une maladie chronique (diabète, problèmes cardiaques ou pathologies respiratoires par exemple) et les personnes obèses (IMC supérieur à 40). Leur corps se défend moins bien contre le virus et la grippe peut entraîner chez elles des complications graves.

Le **vaccin** représente pour les personnes fragiles le **premier geste de protection** contre la grippe. Il doit être renouvelé tous les ans car les virus qui circulent évoluent d'une année sur l'autre. La composition du vaccin est donc adaptée chaque année.

Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit significativement le risque de complications graves. Il est **pris en charge à 100 %** pour les personnes les plus à risque qui reçoivent un bon de prise en charge envoyé par l'Assurance Maladie.



Qui peut vacciner contre la grippe ?

Les professionnels de santé autorisés à vacciner sont :

- les médecins,
- les infirmiers,
- les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois),
- les pharmaciens (pour les personnes majeures seulement).

INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2018

mon parcours d'assuré

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un nouveau service de l'Assurance Maladie. Véritable carnet de santé numérique, il conserve la mémoire de votre santé. Créez-le !

Le DMP vous permet de conserver vos informations de santé en ligne (historique de soins des 24 derniers mois, traitements, résultats d'examen, antécédents médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation...) et de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui pourront ainsi mieux vous soigner.

Un meilleur suivi pour une meilleure santé

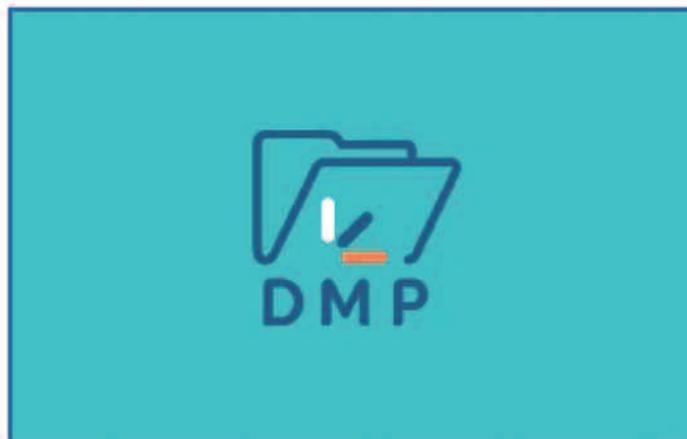
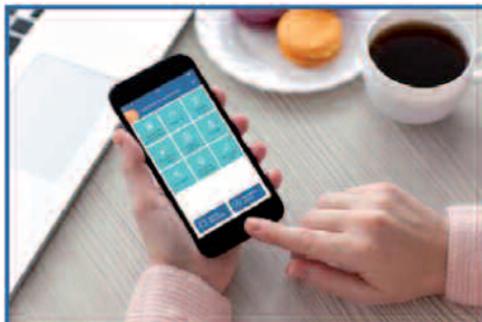
Gratuit et confidentiel, le DMP est avant tout un service utile. En simplifiant et en sécurisant le partage des informations de santé utiles à votre prise en charge, le DMP favorise la coordination et la qualité des soins entre tous les professionnels de santé, même à l'hôpital.

Une fois le DMP créé, vos informations de santé (déposées dans le DMP par les professionnels de santé qui le prennent en charge ou par vous-même) sont accessibles à tout moment sur le site dmp.fr ou via l'application mobile DMP. Elles peuvent être consultées, avec votre accord, par votre médecin traitant ou par tout professionnel de santé qui est amené à vous prendre en charge. À chaque instant, vous gardez le contrôle de l'accès au service. Vous pouvez ajouter une information (personne à prévenir en cas d'urgence, personne de confiance, directives de fin de vie...) ou décider de masquer certains documents.

Comment créer votre DMP ?

Vous pouvez facilement créer votre DMP en vous connectant sur le site www.dmp.fr :

- munissez-vous de votre carte Vitale,
- renseignez une adresse mail ou un numéro de téléphone mobile qui servira à vous avertir dès qu'un nouveau document sera ajouté à votre DMP,
- déclarez votre médecin traitant et choisissez les professionnels de santé pouvant y accéder.



Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien ou dans votre caisse d'assurance maladie qui l'ouvrira pour vous ou pour votre enfant mineur.